



Course de la Bonne Résolution

Conditions générales

Par son inscription, chaque participant accepte les présentes Conditions générales.

1. Organisation

¹ La Course de la Bonne Résolution est organisée par le Service des sports et de l'activité physique d'Yverdon-les-Bains, ci-après dénommé « l'Organisateur ». L'événement se déroulera le dimanche 12 janvier 2025 à Yverdon-les-Bains.

2. Inscription

¹ Les inscriptions se font en ligne sur le site <http://www.labr.ch/accueil> ou sur place le jour de l'événement. Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au 8 janvier 2024 à minuit. Les inscriptions sur place sont possibles dans la limite des dossards encore disponibles.

² L'inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut pas faire l'objet d'un remboursement. Aucun report de l'inscription n'est autorisé. Si un participant inscrit ne court pas pour cause de maladie ou d'accident, il n'a pas droit au remboursement des frais d'inscription.

³ Lors de l'inscription en ligne, une assurance annulation peut être souscrite. Dans ce cas, si un empêchement (blessure, maladie) devait survenir, le montant de la finance d'inscription sera remboursé au participant ayant souscrit l'assurance annulation sur présentation d'un certificat médical. Le remboursement sera effectué par l'assurance en direct et non pas par l'Organisateur..

⁴ Les inscriptions se font par l'intermédiaire du sous-traitant Datasport.

3. Conditions de participation

¹ La course est ouverte à tous, sans distinction d'âge ni de niveau. Les participants mineurs doivent avoir l'autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs légaux. Chaque participant atteste être en bonne condition physique et s'engage à respecter le parcours auquel il prend part.

4. Règlement de la course

¹ Les participants doivent suivre le parcours balisé et respecter les instructions des organisateurs et bénévoles. Tout comportement non conforme ou antisportif pourra entraîner une disqualification.



5. Assurance

¹ L'Organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour couvrir les incidents survenant lors de l'événement. Les participants sont encouragés à souscrire une assurance personnelle.

6. Annulation

¹ En cas d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur (conditions météorologiques, force majeure, etc.), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

7. Acceptation des conditions

¹ L'inscription à la course implique l'acceptation des présentes conditions générales. Chaque participant reconnaît avoir lu et compris ces conditions.

8. Respect de l'environnement

¹ En s'inscrivant à l'épreuve, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition à chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Tous les participants doivent conserver leurs déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition aux postes de ravitaillement.

9. Course labellisée « Unified »

¹ La course est labellisée « Unified » ce qui signifie qu'elle favorise l'inclusion pour toutes et tous et assure l'accessibilité aux personnes ayant des besoins spécifiques. Les personnes en situation de handicap peuvent de ce fait participer à l'évènement sous réserve d'avis médical contraire.

10. Données personnelles

¹ L'Organisateur s'engage à traiter toutes les données personnelles conformément à la loi sur la protection des données du 11 septembre 2007 (LPrD ; BLV 172.65).

² Les données personnelles des participants transmises à l'Organisateur lors de leur inscription sont traitées à cette fin. De plus, toutes photos ayant été prises lors de la course peuvent être utilisées par l'Organisateur afin d'illustrer le site web de l'évènement ainsi que de la Ville d'Yverdon-les-Bains, pour les listes de classement ou autre promotion de l'évènement effectuée par l'Organisateur. Si les participants ne souhaitent pas que des photos d'eux soient



utilisées aux fins décrites ci-dessus, ils peuvent l'indiquer par email à l'adresse suivante : « labr@yverdon-les-bains.ch » dans les meilleurs délais.

³ Les participants peuvent demander la suppression de leurs données à tout moment et informer l'Organisateur de la révocation de leur consentement lié à l'utilisation de leur image à l'adresse mail mentionnée ci-dessus.

⁴ L'Organisateur s'engage à respecter les obligations figurant dans la LPrD en terme de sécurité informatique.

⁵ L'Organisateur sous-traite la gestion des inscriptions à l'entreprise Datasport. La politique de confidentialité du 1^{er} août 2023 traitant la gestion des données personnelles par Datasport est disponible sur le site interne à l'adresse suivante : <https://www.datasport.com/de/datenschutzerklaerung/>.

11. Droit applicable

¹ Les présentes conditions sont régies par le droit suisse. Tout litige sera porté devant les tribunaux ordinaires, le for étant à Yverdon-les-Bains.